

île de France

JUSTIGE

RÉPARER · RÉINSÉRER



L

e travail d'intérêt général est une peine efficace et utile pour la société parce que, d'une part, il **associe la réparation à la sanction** et, d'autre part, **il favorise la réinsertion** et prévient la récidive en donnant du sens à la peine et en permettant à la personne condamnée d'effectuer un travail utile et encadré.

Ce n'est pas une peine de substitution à la prison, mais une mesure pénale à part entière. **C'est une peine efficace, pour peu qu'elle soit effectuée rapidement**, car elle garantit l'exécution d'une tâche. Mais 15 mois entre la condamnation et l'exécution est un délai encore beaucoup trop long qui dissuade trop souvent les magistrats de la prononcer.

C'est la raison pour laquelle la Région Île-de-France s'engage pour **augmenter le nombre de postes afin de réduire les délais** et améliorer la sécurité des Franciliens en améliorant la lutte contre la récidive. J'ai donc confié à **Éric Schahl** la mission de développer ÎledeFrance jusTIGe pour accompagner les communes et les associations qui souhaitent créer des postes. En un an, **900 TIG ont bénéficié de ce dispositif**.

Cet engagement participe au continuum de sécurité pour les Franciliens en faveur duquel nous œuvrons depuis 2015 **avec Frédéric Péchenard**, vice-président chargé de la sécurité et de l'aide aux victimes, en particulier avec le déploiement du **bouclier de sécurité** qui a d'ores et déjà permis d'accompagner plus de la moitié des communes d'Île-de-France.

Entre 2016 et 2023, le budget d'investissement de la Région en matière de sécurité a été multiplié par cinq.



Valérie Péresse
Présidente de la Région Île-de-France



La Région a créé ÎledeFrance jusTIGe pour accompagner la politique de développement du travail d'intérêt général (TIG).

OBJECTIFS :

→ **Réparer** : le TIG est une sanction pénale qui a du sens parce qu'elle associe la peine à la réparation du tort commis à la société.

→ **Réinsérer** : par son travail pour la collectivité, le « tigitiste » réalise une activité professionnelle ou solidaire en milieu ouvert. Le TIG ouvre des perspectives de formation ou d'emploi à l'issue de la peine.

→ **Prévenir la récidive** : un TIG effectué dans de bonnes conditions et dans des

délais rapides garantit une meilleure réinsertion et permet de réduire le taux de récidive au bénéfice de la société.

Le TIG est une peine qui a prouvé son efficacité lorsqu'il est effectué rapidement. C'est la raison pour laquelle ÎledeFrance jusTIGe accompagne les collectivités et les associations pour augmenter et diversifier le nombre de postes disponibles en Île-de-France.



EN CHIFFRES

26 ans

moyenne d'âge des tigistes.

105 heures

de TIG en moyenne.

18 mois

le délai maximum pour exécuter un TIG.

60,2 %

taux de tigistes accueillis dans des collectivités (39,7 % dans des associations).

Une peine très efficace...

- 85 % de taux de réussite du TIG;
- 72 % des condamnés n'exercent aucune activité durant leur détention;
- 34 % de récidive seulement pour les tigistes, contre 63 % pour des peines en milieu carcéral.

... mais des délais d'exécution trop longs

- 439 jours en moyenne entre le prononcé et l'exécution de la peine;
- 4 700 mesures prononcées en Île-de-France en 2021;
- 1 200 postes actifs en Île-de-France pour 1 800 places en 2021.

QU'EST-CE QU'UN TIG ?

Le travail d'intérêt général (TIG) est la seule peine qui implique la société civile. Il peut être prononcé par le tribunal correctionnel ou le tribunal pour enfants qui fixe le nombre d'heures à effectuer et l'emprisonnement en cas de non-exécution du TIG.

Une fois la peine prononcée, un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) – ou l'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour les mineurs – reçoit la personne condamnée pour évaluer son profil et déterminer le TIG le plus adapté.

Le CPIP (ou l'éducateur) prend attache avec une structure agréée qui rencontre le tigiste avant de donner son accord pour l'accueillir. L'organisme désigne le tuteur chargé d'encadrer le tigiste et conserve la possibilité, à tout moment, de mettre fin au TIG.

Le TIG peut être exécuté dans l'un de ces types d'organismes :

- 1 Personnes morales de droit public (services publics de l'État, collectivités territoriales, établissements publics);
- 2 Associations;
- 3 Personnes morales de droit privé exerçant une mission de service public;
- 4 Entreprises de l'économie sociale et solidaire (une fois que la loi généralisant cette expérimentation aura été promulguée).

ACCUEILLIR DES TIG DANS SA COMMUNE

Par les missions de service public et le lien social qu'elles assurent, les communes jouent un rôle central dans l'accueil des tigestes. La diversité de leurs missions et la variété de leurs agents sont autant de leviers pour augmenter et diversifier les postes de TIG disponibles en Île-de-France.

Pour une commune, accueillir un tigeste va bien au-delà de l'accompagnement de l'œuvre de justice et apporte de nombreuses autres perspectives :

→ **Contribuer** à la réparation du cadre de vie (réparation des dégradations, etc.);

→ **Favoriser** la réinsertion des délinquants par une activité réellement formatrice (respect des horaires et d'un cadre, mission valorisante, apprentissage de savoir-faire, etc.) pouvant déboucher sur une formation ou un emploi dans un métier en tension;

→ **Assurer** le continuum de sécurité, au bénéfice de la collectivité, en luttant contre la récidive;

→ **Valoriser** les agents de la commune qui souhaitent donner encore plus de sens à leur mission en encadrant un tigeste.



FORMER UN TUTEUR

Au sein de la collectivité, un ou plusieurs agents peuvent être volontaires pour **encadrer et former un tigiste** afin de se réaliser dans cette mission de réinsertion. Leurs missions sont les suivantes :

- **accueillir le tigiste** dans la structure, veiller au respect des horaires et à l'exécution des heures;
- **encadrer son travail**, partager un savoir-faire et l'accompagner dans une spirale vertueuse.

Le tuteur reçoit une formation pour accueillir ce type de travailleurs sous main de justice et assumer avec efficacité sa mission. Elle est délivrée par un référent territorial de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP).

Pour mémoire, une collectivité ayant bénéficié d'une subvention sécurité de la Région Île-de-France peut s'engager à former un tuteur dans le cadre de la convention qui la lie à la Région, au lieu de prendre un stagiaire.

EXEMPLES DE TIG



Entretien et rénovation

Réparation de dégradations, nettoyage, peinture, etc.



Espaces verts

Jardinage, débroussaillage, tri des déchets, élagage, etc.



Actions de solidarité

Distribution de repas, tri de vêtements, accompagnement de personnes fragiles, etc.



Tâches administratives

Classement, archivage, accueil, orientation, etc.



Manutention

Logistique du mobilier et des stocks, etc.



Restauration

Cuisine, service, plonge, nettoyage, etc.

OBTENIR UNE SUBVENTION TIG

La Région Île-de-France accompagne les projets des collectivités territoriales et des associations créant de nouveaux postes de TIG afin de :

- **Mailler** tout le territoire francilien (notamment en grande couronne);
- **Diversifier** les types de postes (notamment vers de filières en tension);
- **Accroître** leur nombre le soir et le week-end (pour faciliter l'exécution de la peine par les personnes condamnées ayant un emploi).





Frédéric Péchenard
Vice-président
chargé de la sécurité
et de l'aide aux victimes



Élu chargé du pilotage :
Eric Schahl

Contact : Lorenzo De Nicolo Volpe
Téléphone : 01 53 85 50 65
Email : TIG@iledefrance.fr